

L'an deux mille vingt-trois le 9 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d'ANGAIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire, VIGNAU Hubert.

Etaient présents : BARBE-BARRAILH Jean-Laurent, HORGUE Nicole, CHARLAIX Bernard, Adjoint ; BRANDAM Karine, CAMPS-GUIRAN Flavien, GUIPET Marie-Pierre, LEBOURGEOIS Clément et PERTUZE Jean-Sébastien.

Etaient absents excusés : COULAT Nadège, GINESTET Yoann, GIRARDI Alain (a donné procuration à CAMPS-GUIRAN Flavien), GRACIET Jérôme (a donné procuration à CHARLAIX Bernard), LARTIGUET Bénédicte (a donné procuration à BRANDAM Karine) et PASSETTE Rachél (a donné procuration à VIGNAU Hubert).

CAMPS-GUIRAN Flavien a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le nombre de membres en exercice est de 15 et celui des présents est de 9.

Date de convocation : 5 juin 2023.

Actes transmis au contrôle de légalité le 12 juin 2023.

Examen du PV de la séance du 11 avril 2023 : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 090623 1

Objet : Désignation des délégués du Conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale du 24/09/23

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et l'arrêté préfectoral du 22 mai 2023 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire,

Sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires du conseil municipal :

- HORGUE Nicole : 13 voix
- VIGNAU Hubert : 13 voix
- BARBE-BARRAILH Jean-Laurent : 13 voix

Sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants du conseil municipal :

- - CHARLAIX Bernard : 13 voix
- - GUIPET Marie-Pierre : 13 voix
- - CAMPS-GUIRAN Flavien : 13 voix

Délibération n° 090623 2

Objet : Désignation d'un référent déontologue élus locaux

Le Maire informe le Conseil municipal que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 prévoit que chaque élu local doit être en mesure, à compter du 1^{er} juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la fonction de référent déontologue sera assurée par Mme Annie FITTE-DUVAL dont la candidature est proposée par le CDG64 et l'ADM64.

Délibération n° 090623 3

Objet : Ecole : Isolation extérieure d'un mur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise ETXE EKOLOGIA, pour un montant de 8 934 €TTC pour des travaux d'isolation thermique d'un mur de l'école.

Délibération n° 090623 4

Objet : Création de 2 emplois saisonniers d'Adjoint technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création pour la période du 24 juillet 2023 au 4 août 2023 de deux emplois saisonniers à temps complet d'adjoint technique (catégorie C), dotés du traitement afférent à l'indice brut 382 majoré 361, pour assurer des travaux de peinture et divers travaux légers.

Fait et délibéré à ANGAIS, le 13 juin 2023

Le Maire,



Hubert VIGNAU.



Le Secrétaire de séance,



CAMPS-GUIRAN Flavien.